

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, DES VICTOIRES ILLUSTRONT LA FORCE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL BDS

Boycott: des produits ne sont plus fabriqués dans les colonies

■ L'usine Sodastream de Mishor Adumim, au cœur de la Cisjordanie occupée, est aujourd'hui fermée, et transplantée dans le Néguev en Israël. Le fonds de pension chinois Fosun qui a racheté AHAVA annonce aussi le déplacement des installations de la Cisjordanie vers le territoire israélien.

Désinvestissement: des entreprises se sont retirées des colonies ou refusent toute implication

■ Orange a cessé sa relation avec son partenaire israélien depuis début 2016. L'impact médiatique de cette rupture a été très fort.

■ Veolia a cessé toute activité dans le tramway de Jérusalem et s'est totalement retiré d'Israël.

■ Safège a mis fin à son contrat d'étude et Poma s'est engagé à ne pas soumissionner sur un projet de télécabine urbain à Jérusalem-Est.

■ A l'étranger des banques israéliennes ont été également « blacklistées » notamment par des fonds de pension américain, néerlandais et luxembourgeois. Des multinationales comme G4S, Dexia et Caterpillar, ont subi le même sort.

■ Rappelons que le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a décidé le 16 mars 2016 de l'établissement d'une base de données des entreprises qui participent à la colonisation.

Sanctions: renforcer la pression pour y parvenir!

■ Continuons à interpeller notre gouvernement et l'Union Européenne pour que des sanctions soient enfin mises à l'ordre du jour et appliquées tant que le droit international ne sera pas respecté par l'État d'Israël. Et au premier rang de ces sanctions: la suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël.

QUESTIONS

Conséquence de BDS: ne supprimerait-on pas le travail de Palestiniens ?

La campagne BDS est une demande de la société civile palestinienne, la première concernée. De fait 25 000 Palestiniens travaillent dans les colonies, dans des conditions désastreuses. Le manque à gagner à cause de l'occupation et de la colonisation fait perdre près de 9 milliards de dollars, plus que le PIB palestinien (chiffres de 2010).

Et le boycott culturel, universitaire ou sportif ?

Le boycott des institutions israéliennes sportives, universitaires et culturelles est mis en œuvre, au cas par cas, avec le souci d'être compris, de remporter des victoires significatives et de ne pas isoler les Israéliens, peu nombreux, qui luttent contre la colonisation aux côtés des Palestiniens.

COMMENT FAIRE ?

Comment savoir si un produit vient des colonies ? En France, tous les produits des colonies sont encore étiquetés « Made in Israël » malgré la « notice » de l'UE de novembre 2015. Il faut donc interroger les vendeurs et dans le doute, ne pas acheter !

Intervenons auprès des agences locales de nos banques et dans les assemblées générales des banques mutualistes pour les interroger sur les liens de celles-ci avec les banques israéliennes !

Interpellons nos parlementaires pour qu'ils demandent au gouvernement français de prendre des sanctions contre Israël !



www.france-palestine.org

Groupe local

Non à l'impunité
d'Israël



BOYCOTT
DÉSINVESTISSEMENT
SANCTIONS

Pour contraindre Israël à respecter le droit...

En visant directement la colonisation, illégale et au cœur de la politique expansionniste d'Israël, cette campagne pour le boycott, le désinvestissement, les sanctions a pour but principal de dénoncer la spoliation du peuple palestinien par Israël, de mettre en cause massivement l'image et la politique du pouvoir israélien et de contribuer ainsi à l'isolement de cet État pour en finir avec l'occupation. Elle s'inscrit dans la campagne internationale BDS initiée par 172 organisations palestiniennes en 2005. Une telle campagne n'est pas sans précédent: souvenons-nous de celle menée contre l'apartheid en Afrique du Sud.

LA SITUATION EN PALESTINE

L'urgence d'agir



Israël accélère la colonisation



Israël détruit des maisons palestiniennes à Jérusalem

Boycott par le consommateur des produits des colonies israéliennes

■ Les fruits et légumes cultivés sur des terres et avec de l'eau volées aux Palestiniens, notamment dans la vallée du Jourdain, vendus sous des marques comme Carmel, Jaffa, Jordan River, King Solomon, par des entreprises comme Adafresh, Hadiklaim, Mehadrin. Ce sont par exemple des dattes Medjoul, des avocats Hass, des pamplemousses, des oranges, des mandarines, des grenades, des kumquats, des patates douces et des herbes aromatiques.

Attention : ces produits sont indûment étiquetés « Made in Israël ». Faisons pression sur les distributeurs et magasins pour qu'ils les retirent des rayons ; appelons-en aux « chartes éthiques » des chaînes de magasins lorsqu'elles existent. Par une « notice interprétative » publiée le 11 novembre 2015, l'Union européenne demande un étiquetage mentionnant la provenance réelle (mention « colonie israélienne »). Exigeons sa mise en application immédiate, par les enseignes et l'administration de la consommation et de la concurrence.

■ Des colonies ou des propriétaires de logements dans des colonies proposent des services d'hébergement touristique sur des plateformes comme AirBnB ou Booking. Ceci rejoint les offres des voyagistes qui vendent des circuits touristiques en Israël-Palestine en gommant l'existence de la Palestine et son statut de territoire occupé.

Désinvestissement : obtenir des entreprises françaises et européennes qu'elles cessent toute implication dans la colonisation et l'occupation

■ Les banques israéliennes sont l'outil financier de la politique de colonisation en Palestine occupée : par le financement de la construction de logements, les crédits aux entreprises qui s'y implantent, et par l'implantation d'agences de proximité.

■ Plusieurs banques et sociétés d'assurance françaises (Crédit Agricole, BPCE, Axa, Société Générale...) ont ou gèrent des actifs financiers dans des banques israéliennes, ce qui les rend complices de la colonisation de la Palestine.

■ Demandons des comptes à nos banques ! Exigeons de celles qui ont des avoirs dans des banques israéliennes qu'elles les retirent totalement !

Sanctions contre l'État d'Israël pour le contraindre à respecter le droit

■ Avec ses colonies, Israël viole la 4^e Convention de Genève : « la puissance occupante ne pourra procéder [...] au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle » (article 49) et « il est interdit à la puissance occupante de détruire des biens mobiliers ou immobiliers » (article 53).

■ L'Union européenne a adopté des « Lignes directrices » qui interdisent toutes subventions ou prêts de l'UE à des entreprises israéliennes opérant en Cisjordanie, à Jérusalem-Est ou dans le Golan.

■ Au-delà de l'avis aux entreprises de juin 2014, la France doit bannir toute coopération bilatérale

■ Elle doit interdire l'importation des produits issus des colonies israéliennes.

■ Elle doit suspendre toute coopération militaire et sécuritaire avec Israël.

■ Elle doit faire suspendre l'accord d'association UE-Israël en faisant valoir son article 2 qui le conditionne au respect des droits de l'homme.

Boycott, Désinvestissement, Sanctions pour le respect des droits du peuple palestinien !

